

Conseil Départemental d'Action Sociale du 29 mars 2013



Déclaration liminaire

Lecture par la CGT de la motion concernant la restructuration des délégations départementales, qui se traduit par une suppression de 15 postes au niveau national (voir en page 4 du compte-rendu).

I - Approbation du PV du 29 janvier 2013

II - Présentation du compte-rendu d'activité 2012 de la Délégation départementale de l' Action Sociale de la Haute-Garonne

Présentation d'un diaporama

1) Bénéficiaires de l'action sociale

Constat : diminution des actifs bénéficiaires, augmentation concomitante des retraités.

2) Restauration

Obligation de respecter le code des marchés publics : désormais le remplacement de matériel passe par l'UGAP.

En restauration collective, le prix du repas varie en fonction de l'indice :

- * indice < 466 : 4,27 €
- * indice > 466 : 5,47 €

La participation moyenne de l'employeur est de 3,71 €.

Au niveau national il existe 931 structures de restauration collective :

- * 313 restaurants financiers
- * 543 restaurants conventionnés
- * 75 RIA

Les restaurants ministériels fonctionnent grâce à des associations : 7 en Haute-Garonne

Une expérience est en cours dans d'autres départements pour regrouper ces associations sous la responsabilité d'un seul président. M. Ambrosi souligne la nécessité d'engager cette réflexion dans la Haute-Garonne.

La CGT s'interroge dès lors sur le statut de la personne susceptible d'occuper ce poste.

Dans les postes isolés, les agents bénéficient de titres restaurants : contrat national avec la SODEXO.



Toulouse, le 2 avril 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

3) Prestations ministérielles et interministérielles

→ Logement



Les demandes de logement ont diminué en 2012 (125 en 2011 contre 107 en 2012).

Les logements attribués font partie soit du parc préfectoral, soit du parc ministériel, soit de la SRIAS.

M. Ambrosi souligne qu'il y a déjà eu des pertes de logements qui n'ont pas été attribués par faute de réponse.

La CGT répond que :

- les commissions d'attribution n'ont pas forcément lieu au moment des mouvements de mutation,
- l'information donnée sur les vacances par les bailleurs sociaux est trop tardive, de ce fait le délai de réponse laissé à l'agent est trop bref.

→ Aides et prêts ALPAF

L'aide à la propriété remplace la bonification de prêt immobilier.

Nouveauté : depuis le 01/01/2013 est mis en place le prêt pour le logement d'un enfant étudiant.

La CGT rappelle que l'ensemble des informations sur les prestations ministérielles et interministérielles sont consultables sur ALIZE / Onglet action sociale

Vous y trouverez aussi l'ensemble des informations concernant les chèques vacances et les subventions interministérielles pour les séjours enfants hors EPAF (centres de loisirs, classes vertes, etc.)

→ Crèches

La majorité des places sont attribuées par la SRIAS.

→ Loisirs enfants

Suite à l'expérimentation de la plate forme de Chambéry pour les vacances d'hiver, l'EPAF a décidé d'adopter le même système de plate forme pour les vacances d'été.

Départs en avion : une seule plate forme : Villepinte.

Les transports en autocar seront privilégiés.

Pour Toulouse, qui est une plate forme comme Paris, Lyon et Bordeaux, le point de départ des colonies de juillet devrait se faire du stade Ernest Wallon.

Concernant les mini colonies d'une semaine, ce sont les parents qui accompagnent leurs enfants.



4) BIL

Arbre de Noël

Le tirage au sort pour la date aura lieu au mois de mai.

Suite au départ à la retraite du père Noël, la délégation recherche un volontaire !

5) Médecine de prévention

Le docteur Jacques DIAZ intervient dans le 09, le 82 et quelques heures pour la Direccte.

A partir de mai, un médecin coordinateur, Christine DUOLE, qui exerce déjà dans le Lot, va piloter l'ensemble des actions.

6) Service social

C'est la tranche des 50/59 ans qui sollicite le plus le service social.

Principaux domaines d'action : santé, vie familiale.

Une réflexion est menée sur l'outil statistique afin de mieux prendre en compte les problèmes de sécurité et de souffrance au travail.

III Points divers

1. restauration

✓ **Place Occitane :**

- travaux quasiment terminés,
- commande de matériel pour environ 20 000 € qui doit être livré au plus tard le 24 avril,
- réunion de l'association le 18 avril,
- ouverture au plus tard début mai.

✓ **Le Mirail**

- volume de crédits insuffisant par rapport aux devis,
- demande de rallonge à la centrale,
- report de la date d'ouverture.

✓ **Rangueil**

- dépenses programmées pour le remplacement du matériel qui devrait intervenir rapidement,
- devis à lancer par l'UGAP.

✓ **Muret**

La CGT rappelle qu'il existe des problèmes non résolus à ce jour : frigo, armoire...

✓ **CHU**

Le déménagement de Claudius Régaud devant intervenir courant 2013, quid de la convention permettant aux agents de la trésorerie du CHU d'y déjeuner ?

2. Logement

Il reste deux appartements ministériels inoccupés route de Labège.

M. Ambrosi travaille à une convention avec la Cité des Jardins pour des logements temporaires.

Prochain CDAS prévu en novembre 2013



Vos représentants CGT Finances Publiques

Muriel GOMEZ-HEBRARD muriel.gomez-hebrard@dgfip.finances.gouv.fr

Nathalie POURTAU nathalie-1.pourtau@dgfip.finances.gouv.fr

Laurent BONNET laurent.bonnet2@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION

A la fin du cycle de discussions sur la réorganisation des délégations départementales d'action sociale, les organisations syndicales ont été informées des 15 suppressions d'emplois que la division DRH 3 a rendues effectives peu de jours avant le groupe de travail du 14 février 2013. C'est lors de ce GT seulement que les fédérations ont eu connaissance des localisations de ces suppressions et des motifs ayant conduit à ces choix.

Aucun CT n'a été convoqué, aucune instance n'est intervenue pour informer les fédérations des choix de la sous direction des politiques sociales.

De plus, les fédérations sont indignées par la méthode retenue pour annoncer les suppressions aux intéressés, méthode dont on n'imaginait pas qu'elle fût possible au sein de nos ministères. Certains n'ont été informés que quelques jours avant la fin de leur mise à disposition : c'est un manque de respect inadmissible!

Quelle confiance peut-il désormais y avoir entre la sous direction et les délégations quand le respect cède la place au mépris, quand l'ingratitude remplace la reconnaissance?

Nous condamnons ces suppressions d'emplois inacceptables alors que de nouvelles tâches via Chorus doivent être prises en charge.

Tous les acteurs de l'action sociale sont aujourd'hui en souffrance du fait de la réorganisation, du fait des suppressions d'emplois qui les déstabilisent, les fragilisent et les isolent pour nombre d'entre eux.

Les acteurs de l'action sociale subissent de plein fouet cette réorganisation à marche forcée. Nous vous rappelons que nos fédérations nationales n'ont pas encore abordé les discussions sur la refonte des textes eux-mêmes.

Peut-on dans ces conditions parler d'un dialogue social, au plan national comme au plan local?

A la fin de cette année, 27 délégations se retrouveront avec un seul délégué pour gérer l'action sociale départementale.

Les agents, avec leurs organisations syndicales, ont construit, grâce aux luttes de 1989, un réseau départemental de proximité qui a fait la preuve de son efficacité.

L'action sociale, avec tous les personnels de délégation, a pour mission d'informer, d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail, des agents actifs (titulaires et non titulaires), retraités, et de leurs familles.

Les délégations doivent donc bénéficier de tous les moyens, humains et financiers, afin de continuer à gérer, au quotidien, les aides et prêts sociaux, la restauration, les logements sociaux, la petite enfance, les vacances, les sorties locales, l'arbre de Noël, la solidarité envers les agents en difficulté etc.

Elles doivent aussi disposer de tous les moyens pour construire de nouvelles prestations répondant aux besoins des agents.

Si les premières informations sur le projet de loi de Finances pour 2014 se confirment, elles font craindre une diminution importante des budgets ministériels.

De ce fait, de lourdes menaces continuent à peser sur le fonctionnement du réseau et sur les prestations d'action sociale

Les Fédérations CGT, SOLIDAIRES, FO, CFDT, CFTC/UNSA demanderont audience aux Ministres pour discuter des moyens humains et financiers dévolus à l'action sociale.